



Mosquee Verte

El-Fath



Mosquee Verte
El-Fath

■ Qui sommes-nous ?	3
■ Membres fondateurs et organigramme de la mosquée	4
■ Notre ambition	5
■ Notre projet	7
■ Présentation de la mosquée	8
■ Calendrier prévisionnel	10
■ Devenez acteurs du projet	11



Qui sommes-nous ?

La mosquée El-Fath : une histoire de plus de trente ans

En 1984, les pionniers de la vieille immigration fondèrent la mosquée de Bourg-de-Thizy qui fut l'une des premières mosquées de France. Ils transformèrent ainsi un modeste bâtiment en un lieu de prière.

La même année, cette transformation a été concrétisée par la création de l'Association Culturelle Islamique la mosquée El-Fath.

Dès son installation rue St Roch, la mosquée El-Fath affirme sa présence en ville et définit sa double mission, culturelle et culturelle.

Cette mosquée, située dans un petit village à 60 km de Lyon, est la seule mosquée regroupant les fidèles de dix villages. Cette mosquée est donc essentielle car, avec un périmètre d'attractivité de 20 km, elle constitue un lieu d'adoration pour de nombreuses familles habitant dans ces villages. Enfants et adultes ont ainsi la chance de pouvoir apprendre le Coran et la langue arabe.

Première mosquée fondée par les Thizerots





Les membres fondateurs

Un hommage à la hauteur du dévouement de nos aînés

Nous ne pouvons pas commencer la description de ce projet sans faire honneur à nos aînés qui nous ont laissé ce si bel héritage :

- Mr MEDDAH EL ADJAL né le 09/10/1926
- Mr BENADEL AHMED né en 1933
- Mr MERDJI MILOUD né le 27/07/1949
- Mr AISSA MAMOUNE KHOUANE né 03/11/1932
- Mr ROUBI MOHAMED né en 1931
- Mr GHALINY FATAH en 1942
- Mr BEN AISSI BOUMEDIENE né en 1921
- Mr BENDIDI MOHAMED né en 1938
- Mr BEN AISSI MOHAMED né le 27/05/1931
- Mr NEGHBILE TAHAR né en 1931
- Mr BOUGUESSA AISSA né le 07/03/1930
- Mr DRISS MOHAMED né le 09/05/1939
- Mr BOUCIF ABDESSELAM né le 09/09/1941
- Mr MERDJI AHMED né le 19/12/1916
- Mr BACHIRI KADOUR né le 11/01/1940
- Mr BENALIA SAÏD né le 17/11/1943
- Mr GUELBI MOHAMED né le 02/12/1922
- Mr AYAD ZEDDAM Miloud né le 18/07/1933
- Mr ZITOUNI BELKACEM né en 1930

Une grande pensée également à ERDNER Ali pour son investissement et son dévouement sans faille.

Organigramme de la mosquée





Notre ambition

Contribuer à la construction des individus et au développement du lien social

Ces villages sont dans des zones où l'environnement est propice à l'éducation des enfants. Beaucoup de jeunes parents s'installent dans le village, mais à l'âge de 18 ans, les enfants sont contraints de partir dans les grandes villes pour poursuivre leurs études.

Notre modeste volonté est d'offrir à ces enfants un cadre spirituel adapté à leur évolution, pour qu'une fois devenus jeunes adultes, ils aient acquis les bases essentielles pour cette nouvelle vie qui s'offre à eux.

De plus, notre vocation est d'aider les parents à offrir à leurs enfants des repères solides grâce à une solution concrète adaptée aux besoins éducatifs et spirituels leur permettant d'évoluer au mieux : la mosquée. Cette dernière constituera un véritable lieu de vie et de recueillement.

Cette mosquée d'utilité publique a l'ambition d'offrir aux citoyens musulmans et non-musulmans les moyens de bénéficier des outils nécessaires à leur éveil, en mettant à disposition une **bibliothèque** proposant un espace multimédia mais également des **douches** pour les voyageurs ou les personnes en difficultés sociales. Une **tisanerie** sera également ouverte afin que les villageois puissent se retrouver, échanger, créer du lien autour d'une boisson. Ce lieu sera un véritable lieu de vie, ouvert à tous, où chacun pourra se ressourcer et s'épanouir.

Nous voulons que cette mosquée soit un **vecteur de lien social** pour toutes les personnes composant notre société et permettre ainsi une accessibilité à tous : malvoyants, malentendants et personnes PMR afin de favoriser l'intégration de tous et éviter toute forme d'exclusion.

Depuis, ses origines, la mosquée de Bourg de Thizy a toujours accueilli des groupes associatifs de toute la France. Nous tenons à maintenir cette philosophie. Nous voulons que cette nouvelle mosquée soit à la disposition de toute personnes physique ou morale. Des espaces seront réfléchis pour accueillir des séminaires ou des activités.

Notre ambition : créer une mosquée verte

Le monde traverse une crise induite notamment par les changements climatiques et environnementaux. Ce constat est indéniable et la mosquée a un rôle à jouer. En effet, en prenant en compte les diverses composantes du développement durable, elle peut contribuer modestement à agir positivement sur la planète.

Conscients du rôle que chacun d'entre nous devons jouer, individuellement et collectivement, nous devons agir et veiller à préserver, selon nos possibilités, la Terre, cette amana qui pourra témoigner pour ou contre nous. Il est essentiel d'être actifs afin que nos œuvres soient la preuve de notre souci de préservation de ce trésor qui nous a été offert.

Le Coran souligne que la nature est source de méditation et de contemplation de la Création. Cette méditation doit constamment nous connecter à notre Créateur.

Notre Bien-aimé ﷺ nous a transmis un plan architectural, une ossature à respecter dans la bâtisse d'une mosquée. La mosquée de Médine, ce lieu de vie, ce refuge, était constituée de briques de boue, d'un tronc de palmier pour le minbar et les piliers. La finalité est le **respect** de la nature et de la Création.

Notre Prophète Mohammad ﷺ vivait en harmonie avec la nature.

La question que nous devons donc nous poser est simple : Sommes-nous, à ce jour, à la hauteur de ce message de la réflexion de la Création ?

Allah, Le Tout Puissant dit « *En vérité, il y a dans la création des Cieux et de la Terre et dans l'alternance de la nuit et du jour tant de signes pour des gens doués d'intelligence* » **S3- V190**

Actuellement, un(e) habitant de la planète sur quatre est musulman(e). Allah Le Tout Puissant a placé l'être humain comme étant le responsable sur Terre « *et quand ton Seigneur dit aux anges : Je vais établir sur la terre un vicaire* » **S 2-V30**

« *Lis au nom de ton Seigneur qui a tout créé* » **S 96-V1**

« *Glorifie le Nom de ton Seigneur, le Très-Haut, [2] qui crée et agence avec harmonie, [3] qui prédétermine et guide, [4] qui fait germer de terre les pâturages, [5] pour les réduire ensuite en sombre fourrage* » **S87-V1-5**

« *Dans la création des Cieux et de la Terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, dans les vaisseaux qui sillonnent la mer, chargés de tout ce qui peut être utile aux hommes ; dans l'eau que Dieu précipite du ciel pour vivifier la terre, après sa mort, et dans laquelle tant d'êtres vivants pullulent ; dans le régime des vents et dans les nuages astreints à évoluer entre ciel et terre ; dans tout cela n'y a-t-il pas autant de signes éclatants pour ceux qui savent réfléchir?* » **S2-V164**

« *Dans la création des cieux et de la terre, l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes là des signes pour les doués d'intelligence.* » **S3-V190**



Notre projet

Un projet responsable

Depuis plusieurs années, les frères et les sœurs de l'association El-Fath ont travaillé afin de parfaire le lieu de prière de Thizy. A cette fin, un groupe de travail a été formé pour mener le projet à bien avec l'aide d'Allah.

Le local, situé 4 rue st Roch, fait partie d'un projet communal de démolition. Il est donc indispensable aujourd'hui d'acquérir un nouveau lieu, toujours à Thizy. Après concertation des membres du bureau et de la population locale, il a été décidé d'acheter un terrain et de construire la nouvelle mosquée inshaAllah.

Suite aux diverses procédures administratives, d'études, ainsi qu'au travail réalisé depuis des années, le projet prend forme. Pour rappel, l'idée du projet a véritablement pris forme en 2016, après l'annonce de la mairie du projet de réhabilitation du quartier où se trouve la mosquée actuelle.

Lors de ces préparatifs, nous avons également signé l'acte de vente du terrain le 27 05/2019 et nous avons mis en place un comité de pilotage pour la phase étude et suivi du projet.

Notre projet est de construire un édifice qui se veut d'être à la fois utile et moderne. Nous entendons par moderne qu'il respecte l'environnement et qu'il se marie à la philosophie de la région. Doté d'une grande capacité d'autonomie énergétique, ce bâtiment aura l'ambition de préserver au mieux notre écosystème. En effet, le projet vise à ce que le bâtiment soit à haute performance énergétique, idéalement en réglementation thermique 2012 voire 2020 afin de minimiser la consommation d'électricité et de chauffage dans son ensemble :

- isolation performante
- récupération d'eau de pluie pour le jardinage et ablutions (sanitaires)
- luminosité naturelle très importante, de la toiture végétalisée
- panneaux photovoltaïque des matériaux de construction à haute performance énergétique
- réflexion sur la géothermie ou puits canadien.

L'engagement éco-responsable est ainsi l'un des engagements principaux pris dans le cadre de ce projet, conjuguant ainsi performance économique et respect de l'environnement. A titre d'exemple concret, le bâtiment sera doté d'un puits de lumière naturelle qui éclairera les fidèles tout au long de l'année. Nous engagerons des ingénieurs pour une réflexion approfondie quant à la performance énergétique et environnementale du bâtiment.

Un emplacement accessible et proche des commodités



Situé à :

- 30kms de Roanne
- 30kms de Tarare
- 50kms à l'Est de Villefranche-sur-Saône
- 70kms au Nord-Ouest de Lyon

Desservi par :

- Les cars du Rhône
- La gare TER située à 10kms (Amplepuis)



Présentation de la mosquée

En 2019, l'achat d'un terrain à Bourg-de-Thizy d'une surface de 2750 m² a été réalisé pour la somme de 56 000€.

Le projet est estimé à 700 000 €

Dans l'objectif de mener au mieux cette mission, la décision a été prise de nous entourer d'un bureau d'étude pour la réalisation des différents lots.

Un espace intérieur adapté aux attentes des fidèles

1. Deux salles de prières hommes et femmes avec salles d'ablutions et douches, à la disposition des voyageurs et des personnes en difficulté ;
2. Salle polyvalente avec une cuisine, l'objectif étant de permettre de faciliter la création de lien social, de rassembler d'échanger dans un climat convivial et fraternel. Il sera possible de réaliser des activités et d'organiser des moments d'échanges et de réflexions ;
3. Deux salles de classes équipées de tout le matériel nécessaire pour conduire une pédagogie adaptée aux élèves permettant de favoriser leur épanouissement ;
4. Une bibliothèque, ouverte tous les jours avec un espace multimédia ;
5. Une tisanerie avec l'objectif de créer un espace vecteur de lien social afin que tous les habitants puissent se retrouver autour d'un espace convivial.

Un espace extérieur pour rayonner sur son environnement

Notre édifice sera bâti sur un terrain de 2750 m² et situé près d'habitations occupées principalement par des familles.

Reconnecter l'Homme à la Nature

« Si le monde est sur le point de disparaître alors que vous pouvez planter un arbre, faites-le ! » (Mohammad, le Prophète ﷺ) ; Il nous paraît indispensable de revenir à la terre ; c'est pour cette raison que des espaces de permaculture seront mis en place. Au-delà de la plantation de nombreux arbres, l'ambition est de transmettre le savoir et l'amour de la terre, aux petits comme aux grands, de montrer une manière différente et plus saine de vivre avec son environnement. Notre volonté est de créer un havre de biodiversité dans le respect de ses codes et de sa science.

Afin de mener à bien ce pôle d'activités, nous serons accompagnés par des permaculteurs diplômés qui nous permettront d'apprendre à aimer la nature, de faire preuve de bienveillance envers elle et d'initier des rencontres entre les personnes de tout âge. L'objectif, à terme, est de créer un espace de production de fruits et légumes sains pour les habitants.

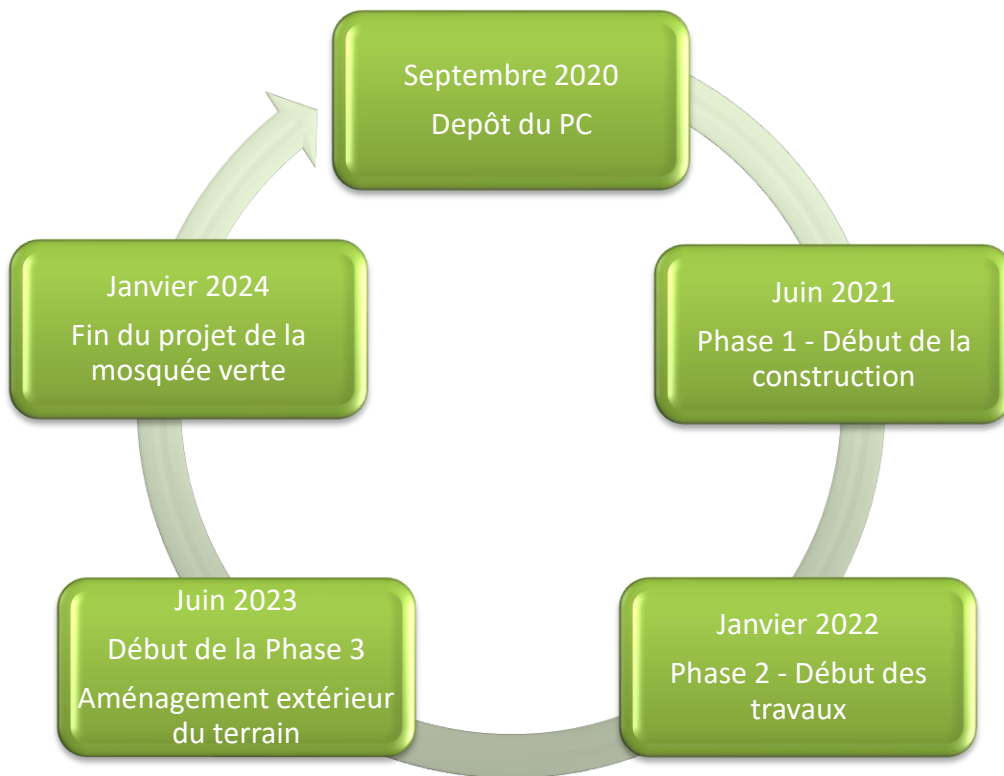


Chaque fois qu'un musulman plante un arbre où sème une graine, il aura à son actif comme aumône tout ce qui aura été mangé du produit de cette plante par un oiseau, un homme ou un quadrupède. » (Rapporté par Al-Bukhârî (2/817), hadith 2195).



Calendrier prévisionnel

Le projet est en marche et nous savons que la temporalité ne nous n'appartient pas, elle appartient à Dieu. Profitons de nos prières pour Lui demander de nous aider dans son aboutissement.





Devenez acteurs du projet

Pour mener à bien ce projet, nous avons besoin, en tout premier lieu, de l'aide d'Allah. Nous vous demandons de vous associer à nos prières et de faire dou'as pour que ce projet aboutisse. N'hésitez pas à profiter de vos prières, et notamment les prières nocturnes, afin de demander Son aide car, sans Lui, rien n'est possible.

Les enfants de l'école El-Fath, les fidèles de la mosquée, ont besoin de votre aide et votre participation pour réussir cette œuvre.

Allah a dit « **Et les mosquées sont consacrées à Dieu, n'invoquez donc personne avec Dieu.** » S72-V19

Dieu nous a créé dans un monde de causes. Nous devons donc agir sans oublier qui est Le Maître des causes. C'est ainsi que nous vous proposons aujourd'hui d'être la cause de ce noble travail.

Dans cette optique et pour faire participer le plus grand nombre à ce projet, nous offrons la possibilité à tous les musulmans de nous aider à atteindre le palier de 700.000 euros. Ce palier permettra la naissance de la nouvelle mosquée inshaAllah.

N'hésitez pas à réaliser des **dons ponctuels** ou des **virements permanents**. Il sera possible de vous fournir un **reçu fiscal** sur demande afin de bénéficier de la déduction fiscale.

Soutenez la Mosquée Verte !

Coordonnées bancaires de l'Association Culturelle Islamique Thizy

Titulaire du compte : Association Culturelle Islamique Thizy– 11 rue Gambetta 69240 Thizy

Banque : Caisse d'Épargne Rhône-Alpes

BIC : CEPFRPP382

IBAN : FR76 1382 5002 0008 0041 7547 060



SOUS-PREFECTURE DE VILLEFRANCHE SUR SAONE
Bureau de la Réglementation et des Sécurité

Service des associations
M.T.L. / H.M.
BP 462
69656 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX

sp-associations@rhone.pref.gouv.fr

Le numéro W692003265
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W692003265

Ancienne référence
de l'association :
0692004579

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 10 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **25 octobre 2018**
faisant connaître le(s) changement(x) suivant(x) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

ASSOCIATION CULTUELLE ISLAMIQUE

dont le siège social est situé : 4 rue Saint Roch
Bourg-de-Thizy
69240 Thizy-les-bourgs

Décision(s) prise(s) le(s) : **06 octobre 2018**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal

Villefranche-sur-Saône, le 09 novembre 2018

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet
Le Chef de bureau

Nicolas BOUCHARD

Loi du 1er juillet 1901, articles 3, 4, 5, 6 et 7 - Décret du 10 août 1901, article 3
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements intervenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.
Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1er juillet 1901, article 5 - III

Sanction pénale d'une amende de 1000 € en première infraction, et, en cas de récidive, pour qui aurait versé ou aux dépens de l'article 5.

NOTA :

L'impression de Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux lui fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 de 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association ainsi que les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.